



Travaux et Bronchite d'un nouveau né

Par **Charles116**, le **27/03/2019** à **10:46**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin de savoir si une action peut être menée dans le cas suivant.

Mon fils est né le 12 octobre 2018. Jusqu'au 1er janvier tout allait bien.

Depuis le 2 janvier 2019, nos nouveaux voisins (qui viennent de racheter un appartement duplex) effectuent de lourds travaux : ils font tout casser et tout reconstruire.

Un bruit au quotidien hallucinant et surtout une poussiere et des odeurs de produits décapants/peintures très forts.

Mon fils développe donc depuis janvier une forme de bronchite.

Il a été traité pendant 1 mois. Il allait mieux.

A l'arrêt de son traitement sa toux a repris. Nous sommes donc allés chez le pédiatre, qui nous a envoyé faire une radio des poumons

Peut-on se retourner contre quelqu'un ?

Que faut-il faire ?

Je vous remercie sincèrement pour vos lumières sur ce dossier.

Par **youris**, le **27/03/2019** à **11:54**

bonjour,

quand on vit dans un habitat collectif, il y a toujours des désagréments inévitables.

les autres occupants ont le droit de faire des travaux cela fait partie des troubles normaux de voisinage.

le pédiatre a-t-il indiqué que la maladie de votre fils provenait des travaux de vos voisins.

si vous êtes locataire, vous pouvez en parler à votre bailleur qui vous doit une jouissance paisible de votre bien.

si vous êtes copropriétaire, voir avec votre syndic.

en avez-vous parlé à vos nouveaux voisins ?

salutations

Par **Charles116**, le **27/03/2019** à **11:59**

Merci Youris pour votre rapide retour.

- Le médecin a précisé que cela peut affecter la santé de mon fils. Nous attendons le rdv de la pneumologue lundi prochain.

- Nous sommes locataires.

- Oui j'en ai parlé aux nouveaux voisins qui s'excusent bien entendu. Et qui veillent au fait que leur portes soient fermes pendant les travaux mais ils ne sont pas 24/24 derrière le ouvriers.

- Les travaux s'achèvent dans 1 mois.

- Je comprends tout à fait que des travaux puissent être effectué.

Nous attendrons donc le retour de la pneumologue. Dans le cas où elle nous dit qu'il y une forte cause de relation à effet, que nous conseillez vous de faire ?

Encore 1000 mercis pour vos conseils.

Trsè bonne journée.

Charles